



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 315-18
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07, TEL QU'AMENDÉ,
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 19 décembre 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 315-18 modifiant le règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajuster la délimitation de l'affectation urbaine sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme.

Conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et est ainsi entré en vigueur le 19 février 2019, date de signification de l'avis du ministre.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNE A SAINT-JEROME, ce 19^e jour de mars 2019.

Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier